



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000077

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Investissement

Chapitre 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Sous-fonction 13 – Formations sanitaires et sociales

Programme HP13-002 – Formations sociales

L'action «Formations sociales» est abondée de 1M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».

Exposé des motifs

Lors du débat sur le schéma des formations sanitaires et sociales, le groupe Front de gauche avait déjà pointé le fait que ce dernier était construit sans prise en considération des enjeux posés par le diagnostic sanitaire et social alarmant pour les années à venir.

Le CESER, dans son rapport, insistait sur cet aspect en rappelant qu'il était urgent que les « préconisations du plan d'action en faveur du travail social et du développement local » soit pris en compte « au plus vite » rappelant que ces métiers « ont vocation à se développer encore dans les années à venir, les inégalités sociales étant malheureusement de plus en plus importantes dans notre société. Ces métiers méritent donc l'attention particulière, et spécialement celle de la Région Ile-de-France. »

Dans un contexte de politique d'austérité imposée et de baisse continue du soutien public aux associations qui gèrent très souvent ces missions par délégation de missions de service public, ces « soldats du social », sont en première ligne sur le front de la pauvreté renforcée par les conséquences de la crise de 2008. Alors que leur charge de travail ne cesse de s'alourdir avec un public de plus en plus nombreux et en grande difficulté, la Région doit prendre toute la mesure et toute sa part pour répondre aux besoins de ce secteur. Ce n'est aucunement le cas avec les « quotas » qui lui sont fixés. Au contraire, pour répondre à l'urgence sociale, il faudrait multiplier les « préconisations de développement de l'offre » tout en revalorisant et réhabilitant les métiers liés au travail social et en particulier celui des assistantes sociales et des éducateurs spécialisés.

Dans la mesure où globalement les choix de ce schéma démontrent une volonté d'imposer une logique d'austérité éloignée des besoins urgents et réels de la population francilienne dont l'ampleur des problèmes économiques et sociaux ne cessent d'augmenter, le groupe Front de gauche souhaite donc que la ligne dédiée au travail social soit réévalué en tenant compte des besoins réels des Francilien-ne-s.

Céline MALAISÉ

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000078

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Investissement

Chapitre 904 – Santé et action sociale

Sous-fonction 41 – Santé

Programme HP41-008 – Soutien aux centres IVG

Action « Création équipement d'unité fonctionnelle d'IVG »

L'action « Création équipement d'unité fonctionnelle d'IVG » est abondée de 1,25M€ en autorisations de programme et 0,7M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche entend rétablir l'effectivité du dispositif dédié à la « création équipement d'unité fonctionnelle d'IVG »

Le groupe considère qu'il est indispensable que soit garanti le droit à l'IVG par la création d'unité fonctionnelle d'IVG. Les droits des femmes sont indissociablement liés au droit à disposer de leur corps : la maîtrise de son corps induit la liberté de choisir. Pour ce faire, des moyens financiers conséquents doivent être mobilisés. La sous-consommation de cette ligne budgétaire interroge car les besoins sont présents. En 10 ans, ce sont 130 centres pratiquant des IVG qui ont fermés du fait des restructurations hospitalières dont de nombreux en Ile-de-France. Il s'agit dès lors pour la Région de maintenir son soutien financier à même hauteur signe d'un volontarisme politique et d'agir politiquement pour que le droit à l'IVG soit effectif sur l'ensemble du territoire de la Région.

C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite que les montants affectés à cette ligne reprennent les seuils inscrits au BP 2015.

Céline MALAISE

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000079

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Investissement

Chapitre 904 – Santé et action sociale

Sous-fonction 42 – Action sociale

Programme HP 42-003 – « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

Action « Etablissements et services pour femmes en difficulté »

L'action « Etablissements et services pour femmes en difficulté » est abondée de 1,4M€ € en autorisations de programme et 0,4M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche constate que, malgré les engagements de la Présidente et ses multiples déclarations médiatiques, les aides en faveur des femmes en difficultés continuent de baisser (-0,2M€).

Cette ligne est essentielle à la prise en compte de la situation des femmes en difficulté et à la construction/rénovation/agrandissement d'établissements les accueillant et leur permettant de se reconstruire ou d'avancer vers une nouvelle vie.

Notre groupe considère qu'il est particulièrement inopportun de se prévaloir d'une politique volontaire en matière de droits des femmes et de continuer à réduire un dispositif s'adressant aux femmes en difficulté qui doit pourtant retenir toute notre attention.

C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite le maintien de ce dispositif au même niveau financier que celui inscrit au BP 2015 : 3,7M€ en AP et 2,5M€ en CP.

Céline MALAÏS

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Investissement

Chapitre 904 – Santé et action sociale

Sous-fonction 42 – Action sociale

Programme HP 42-003 – « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

Action « Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri »

L'action « Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri » est abondée de 12€ en autorisations de programme et 2,5€ en crédits de paiement.

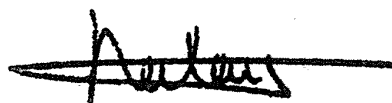
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».

Exposé des motifs

Compte tenu de la situation sanitaire et sociale de notre Région où la précarité et le nombre de SDF particulièrement en danger, et ce toute l'année, ne cessent d'augmenter, le groupe Front de gauche souhaite que la Région Île-de-France, l'une des plus riches d'Europe, prenne toute sa part à la création d'espaces d'accueil pérennes des sans abri.

C'est pourquoi, il entend recréer un dispositif en faveur des « Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri » doté d'un montant tel qu'il s'établissait au BP 2015 à hauteur de 12M€.

Les politiques publiques menées dans le cadre de ce programme répondent à des besoins réels : la Région ne peut se détourner des Francilien-ne-s les plus démunis à moins de mettre en danger des populations déjà en péril. Elle doit donc continuer de s'engager massivement, en prenant toutes ses responsabilités et toute sa part pour accueillir dignement les sans abris vivant en Ile-de-France.



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000081

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Fonctionnement

Chapitre 931 – Formation professionnelle & apprentissage

Sous-fonction 13 – Formation sanitaires et sociales

Programme HP 42-003 – « Dispositif en faveur des personnes précaires »

Le programme HP 42-002 « Dispositif en faveur des personnes précaires » est abondé de 25M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

Toutes les données en terme d'évolution sociodémographiques de la population francilienne (natalité, vieillissement, chômage, pauvreté) sont unanimes concernant les besoins croissants à court et moyen terme. Face à l'état d'urgence sanitaire et sociale, un sursaut important de l'intervention régionale publique en terme d'investissement public massif est indispensable.

Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire et sociale de notre Région, le groupe Front de gauche souhaite qu'une partie des baisses de dépenses en fonctionnement engagées par l'exécutif actuel (253M€) soit affectée à cette ligne afin de créer un bouclier social qui permettra de mettre en place des politiques de solidarité et de lutte contre l'exclusion, la pauvreté et de la précarité. Face à la crise sociale, la Région se doit d'agir et doit s'en donner les moyens.

Ces 25M€ permettront de mettre en place des dispositifs de prise en charge à court et long terme les publics les plus fragiles de notre territoire.

Dans la mesure où l'exécutif régional a choisi d'outrepasser ses compétences propres en développant un « bouclier de sécurité » à hauteur de 21M€, le groupe Front de gauche considère, au contraire, qu'il est urgent de créer un « bouclier social » d'envergure doté pour cette première année de 25M€.

Céline MALAISÉ

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000082

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Fonctionnement

Chapitre 934 – Santé et action sociale

Programme HP 42-003 – « Action sociale »

Action « Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugié.e.s »

L'action « Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugié.e.s » est abondé de 1M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « lycées privés », action « lycées privées forfait d'externat-Matériel ».

Exposé des motifs

Face à l'afflux des réfugiés qui devraient continuer d'augmenter compte tenu de l'accroissement des conflits politiques et religieux et des crises climatiques et économiques, notre institution doit porter secours et assistance en participant à l'accueil de ces réfugiés qui quittent tout sans espoir de revenir, pour protéger leurs vies et celles de leurs enfants.

Il est inconcevable que l'une des régions les plus riches d'Europe n'intègre pas le cercle institutionnel se mobilisant pour offrir un accueil digne aux réfugiés qui leur permet d'envisager positivement l'avenir. Avec la participation régionale à l'hospitalité, il s'agit de faire vivre un devoir de solidarité élémentaire et de participer à la mise en œuvre du droit d'asile. Il s'agit aussi de porter l'humanisme comme valeur politique. Et puisque cet argument semble parfois nécessaire, toutes les études montrent que la contribution économique des réfugiés à leur pays d'accueil est d'autant plus positive que leur situation y est sûre.

Agir régionalement pour un accueil digne des réfugiés est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Fonctionnement

Chapitre 934 – Santé et action sociale

Sous-fonction 41 – Santé

Programme HP 41-001 – « Prévention et éducation à la santé »

Le programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé » est abondé de 0,2M€ en autorisations d'engagement et 0,2M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

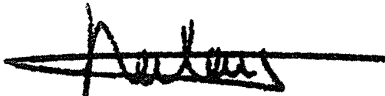
Exposé des motifs :

En décidant d'inscrire la ligne « Campagne Prévention-Contraception-grossesses précoces-IVG » dans le cadre de l'action « observatoires et organismes consultatifs », l'exécutif retire cette campagne emblématique des droits des femmes au cœur des dispositifs de prévention et d'éducation à la santé.

Notre groupe n'a cessé de s'alarmer des signes négatifs envoyés sur la question de l'accès à l'IVG et à la contraception qui, s'ils étaient confirmés, pourraient positionner notre institution parmi les plus rétrogrades en la matière. Si l'engagement financier, bien que toujours insuffisant à nos yeux, est globalement respecté, le déplacement de cette ligne indique bien que le droit à maîtriser son corps n'est pas encore tout à fait assumé par l'actuelle majorité, alors qu'il représente pour nous un des accès vers l'émancipation et l'égalité.

C'est la raison pour laquelle, le groupe Front de gauche souhaite :

1. inscrire cette action au cœur de l'action HP 41-001 « prévention et éducation à la santé »
2. augmenter cette action de 0,2M€ en AE et en CP afin d'avoir les moyens de mener une campagne ambitieuse répondant aux besoins de l'ensemble des jeunes Franciliens.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 23, 24, 25 et 26 janvier 2017**

Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – Action Sociale, santé et famille

Fonctionnement

Chapitre 934 – Santé et action sociale

Sous-fonction 41 – Santé

Programme HP 41-001 – « Prévention et éducation à la santé »

Action « aide à la mutuelle des étudiants »

L'action « aide à la mutuelle des étudiants » est abondée de 0,7M€ en autorisations d'engagement et 0,7M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Dans la mesure où les besoins des étudiants en matière de protection sociale n'ont pas diminué récemment, la ligne budgétaire leur permettant une prise en charge partielle doit être abondée à hauteur de l'enveloppe fixée au BP 2015 et pour tenir compte de la promesse de l'exécutif de doubler le montant de cette aide à la rentrée 2017. En l'état, le doublement de l'aide à la mutuelle pour les étudiants n'est en effet pas budgété, sauf à réduire le nombre de jeunes boursiers qui en bénéficierait !

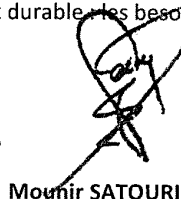
Un volet « information » de ce dispositif devra être développé afin que cette aide soit connue de tou.te.s et bénéficie à celles et ceux qui en ont besoin en visant à étendre son bénéfice à de nouveaux étudiants.

L'Observatoire de la vie étudiante rapporte, en effet, que plus de 100 000 étudiant-e-s sont en situation de précarité et plus de 22 000 en situation de pauvreté grave et durable. Les besoins sont donc criants.



Céline MALAISÉ

Carlos DA SILVA



Mounir SATOURI



Eddie AÏT